



Commune de  
**La Peyratte**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 novembre 2017

---

L'an deux mil dix-sept le six novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, M. FRANCOIS Xavier, M. DUBOIS Victorien, M. JAMONNEAU Claude, et M. GUILBAUT Bernard

Absents : M. GOURBEAU Benjamin, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine et Mme BUTET Laetitia

Pouvoir : Mme BEAUFORT Magalie a donné pouvoir à FRANCOIS Xavier

Secrétaire : M. RAUX Samuel

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2017 :

Madame BREMENT-MARQUIS rappelle l'erreur de date qui a été faite dans le paragraphe des informations diverses concernant le dossier MAS. Le dossier avait été envoyé le 22 octobre et non le 5 octobre et la réunion était programmée le 25 octobre et non le 9 octobre.

Hormis cette remarque, aucune autre observation n'a été apportée.

Vote

### DELIBERATIONS

#### → REVISION DU LOYER DE LA SUPERETTE

Monsieur le Maire fait part de la rencontre du mardi 31 octobre avec le nouveau gérant de la supérette, Monsieur DE SOUSA. Il était accompagné de son épouse. Actuellement, sa femme garde son travail et il sera seul à gérer l'établissement.

Madame BREMENT-MARQUIS prend la parole et évoque sa satisfaction de les voir arriver. Malgré les craintes qui ont été émises, Monsieur DE SOUSA répond aux attentes des concitoyens.

De plus, Madame PILLOT Marguerite rappelle que Monsieur DE SOUSA est boucher de formation.

Monsieur le Maire annonce que les clés ont été retournées. Monsieur DE SOUSA a demandé si on pouvait éclaircir le bâtiment ; modifier l'éclairage, baie vitrée, fenêtre supplémentaire etc.....plusieurs aménagements seraient envisageables. La commission bâtiment va étudier la demande.

L'activité débutera après les fêtes de fin d'année. Monsieur DE SOUSA est en contact avec Proxi et Monsieur Laurent DEFAYE.

Enfin, suite à la demande de Monsieur DE SOUSA, Monsieur le Maire propose qu'une diminution du loyer soit réalisée. Actuellement, le loyer est de 886 € HT soit 1064 € TTC. Après s'être informé auprès du trésorier, il est proposé que le loyer passe à 500 € HT soit 600 € TTC.

VOTE : voix 12 POUR

- Approuve ce nouveau montant du loyer de la supérette,

## INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire expose le cas des 2 Orthophonistes qui souhaitent se rapprocher de La Peyratte en attendant la construction de la maison de santé. Pour répondre à leur demande, Monsieur le Maire accompagné des agents techniques sont allés visiter le bâtiment du presbytère mais malheureusement beaucoup de travaux seraient à prévoir.
- 2) Madame BREMENT-MARQUIS revient sur le dossier en litige avec Monsieur JEANNEAU. Selon l'avocat, le dossier suit son cours et n'a pas d'incidence sur le programme avec Madame NIGUES.
- 3) Monsieur HERRIBERRY Dimitri annonce les dates prochaines :
  - Vœux des agents le vendredi 8 décembre 2017
  - Repas de Noël de la cantine le jeudi 21 décembre 2017
  - Vœux du Maire le dimanche 14 janvier 2018

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017

FIN DE SEANCE A 22H00